

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

## REUNION PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H36'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 mai 2026 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser Monsieur Eric JERÔME.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe.- M. Jean-Marc WERY

M. LE PRESIDENT.- M. Eric LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de groupe.- M. Grégory BENVEGNA

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe.- M. Maxime DEGEY, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe.- Mme Vinciane PIRMOLIN et Mme Astid BASTIN. Mme Anne-Sophie TANDEL arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- complet !

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026.

Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V. – Questions d'actualité**

**Document 25-26/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fusion des Communes.**

**Document 25-26/A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'enseignement provincial.**

**Document 24-25/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Caserne Ransonnet.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte trois questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Petit changement par rapport à l'ordre du jour actualisé. Nous allons commencer par la question A20 relative à l'enseignement provincial. Je donne la parole à son auteur, Madame Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci. Chers Collègues.

Je vais commencer par dire respect aux profs et jeunes qui font entendre leur voix.

De nombreuses écoles secondaires de notre territoire se mobilisent depuis plusieurs mois et la colère a encore grandi ces derniers jours avec de nombreuses actions. Derrière ces actions, il y a évidemment des enseignants, mais aussi du personnel éducatif, administratif et ouvrier mais ainsi que de nombreux élèves, des étudiants qui expriment une profonde inquiétude face aux réformes menées par le gouvernement de la FWB.

J'aimerais rappeler ici quelques mesures du gouvernement MR-Engagés et qui auront des impacts graves pour notre enseignement provincial : les « 2 heures en plus » sans compensation : une augmentation de la charge de travail de 10 % et qui mènera à la suppression de 1300 emplois, alors que c'est un métier en pénurie. La réforme du qualifiant : suppression de filières, plus de 7TQ. L'augmentation du minerval, on le rappelle, sur notre province des étudiants vont payer 1200 € au lieu de 175 €. Sans compter l'attaque sur les pensions des profs pourraient perdre jusqu'à 500 € de pension.

Toutes ces mesures auront des conséquences concrètes sur nos établissements, sur les conditions de travail du personnel, mais aussi sur la réussite et le parcours des étudiants. Le monde de l'école se bat contre ces mesures, mais aussi pour un projet positif pour l'avenir de l'enseignement, de nos enfants, et de toute notre société.

Parallèlement, on dit aux profs qu'il faut faire des économies à tous les étages, et en même temps on dépense des milliards en matériel de guerre, avions, missiles. Ces choix politiques, ils sont nombreux à ne plus les accepter.

Face à tout ça la Province doit prendre ses responsabilités, elle est elle-même un pouvoir organisateur. Elle gère 14 écoles provinciales et une Haute École.

Mes questions sont les suivantes : comment le Collège évalue-t-il à l'heure actuelle l'impact des réformes, qui seront soumises au vote fin du mois, au sein des établissements scolaires gérés directement par la Province de Liège ?

Il y a urgence. Allez-vous enfin interpeller le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire pression contre ces réformes ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, vous attirez notre attention sur l'impact au sein des établissements scolaires des réformes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui seront soumises au vote à la fin de ce mois.

Même si nous n'avons pas attendu votre interpellation pour nous en soucier. Je vous en remercie et croyez bien que j'aurais voulu pouvoir vous apporter des données circonstanciées.

Il est actuellement difficile de répondre avec précision, à l'ensemble des interrogations qui secouent le monde de l'enseignement. En effet, le décret concerné et appelé décret programme n'a pas encore été formellement voté. Vous le savez, le vote est annoncé le 27 mai prochain, sous réserve des retours du Conseil d'Etat qui a été interpellé à la suite des amendements déposés.

J'ajoute que les opérations de mise en place du personnel sont toujours en cours et ne concernent à ce stade que l'enseignement secondaire. L'Enseignement pour adultes et la HEPL n'ont pas encore, ne sont pas encore engagés dans ce processus.

Cela étant, nous pouvons d'ores et déjà identifier les principales mesures susceptibles d'avoir un impact et pour lesquelles nos services restent pleinement mobilisés.

Premièrement, l'augmentation de la charge horaire dans l'enseignement secondaire supérieur et le passage de 20 h à 22 h pour les enseignants des cours généraux. À ce jour, il nous est impossible de fournir une estimation chiffrée des conséquences de cette mesure. Les calculs, vous vous en doutez, sont extrêmement complexes à réaliser. Cette situation pourrait d'ailleurs nous contraindre à renouveler l'exercice de première mise en place du personnel, ce qui risquent de retarder l'envoi des courriers de désignation avant le début des congés d'été.

Deuxième mesure qui risque d'avoir un impact l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur. L'augmentation prévue à la Haute école soulève la question d'une éventuelle diminution du nombre d'étudiants, un paramètre aujourd'hui impossible à évaluer, là aussi avec exactitude. Mais comme nous l'avons déjà précisé lors de précédents Conseils, les dispositifs d'aides sociales via le Conseil social seront mobilisés pour soutenir les étudiants qui en auraient besoin.

Quant aux démarches et défense des intérêts de la Province face à ces incertitudes, notre pouvoir organisateur n'est pas resté inactif. Nous avons interpellé directement le Gouvernement lors des différentes phases de consultation et de négociations par l'intermédiaire du C.P.E.O.N.S., qui assurait notre représentation. Il s'agit du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, et je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que le texte définitif du décret sera voté et que, dès lors, nos services disposeront de projections plus précises.

Je vous remercie pour votre attention.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ?

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci pour vos réponses.

Nous aurions espéré entendre que vous alliez interpellier la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que ces mesures ne passent pas. Depuis des mois, les profs et les jeunes tirent la sonnette d'alarme, se mobilisent face aux mesures annoncées par le gouvernement et MR-Engagés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les mêmes à la majorité ici.

Partout, les profs se battent pour leurs emplois, mais aussi pour l'avenir des jeunes MR-Engagés veulent supprimer au moins 1300 profs, ajoutez 10 % de travail en plus sans 1 € de plus ou faire exploser le minerval à 1200 €. Ces mesures sont injustes et élitistes. Ce sont les jeunes et l'éducation qui en paieront le prix.

Nous refusons que les élèves paient les conséquences des économies, que les profs ne puissent pas exercer correctement leur métier. Nous refusons de vendre l'école pour acheter des missiles. Ces derniers jours, les profs et les jeunes se mobilisent ensemble et ça ne fait que grandir partout sur la province. Ça donne beaucoup de forces pour la suite du mouvement. Les enseignants et jeunes seront dans les rues ce 27 mai et ils ont tout notre soutien.

La solidarité est là et la lutte continue.

M. LE PRESIDENT.- Pour la question A19 relative à la fusion des Communes, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Lors de ma précédente intervention sur le sujet en novembre 2025, le Collège avait fait savoir que la Province n'avait été ni informée ni consultée sur les projets de fusion évoqués alors dans la presse, entre Liège et Herstal, et qu'elle se tenait, je cite, prête à mettre son expertise au service du projet pour autant qu'une demande officielle lui parvienne. Une telle demande est-elle parvenue ? Je ne sais pas.

En tout cas, je souhaite aujourd'hui questionner cette posture d'attente, car elle me semble en totale contradiction avec la Déclaration de politique provinciale qui prétend, c'est le titre : « Agir pour ne pas subir, anticiper pour maîtriser ».

Cette contradiction est d'autant plus problématique que nous évoluons dans un contexte où de très nombreuses communes sont financièrement exsangues, contraintes de chercher des solutions de court terme pour simplement boucler leur budget, au détriment parfois de la qualité et de la pérennité des services publics locaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Les constats posés dans le débat public sont clairs et l'étude de l'Institut Itinera consacrée à la fusion des communes rappelle que le seuil d'efficacité administrative et financière, à prendre évidemment avec des pincettes mais se situe autour de 15.000 à 20.000 habitants. En dessous de ce seuil, les communes peinent structurellement à assumer leurs compétences, à recruter, à investir et à absorber les réformes successives.

Cette étude souligne également que la Province de Liège est, en Wallonie, celle qui présente le plus grand potentiel de fusions de communes, tant par le nombre de communes sous ce seuil de 15 à 20.000 habitants que par la cohérence de ses bassins de vie et de mobilité.

Autrement dit, nous ne parlons pas ici d'un scénario hypothétique ou marginal, mais bien d'un enjeu structurel majeur pour l'avenir de notre territoire provincial.

Dès lors, plusieurs questions se posent. Comment le Collège justifie-t-il aujourd'hui une attitude essentiellement réactive, alors même que la littérature économique et institutionnelle converge sur la nécessité de fusions, la Région wallonne met en place des incitants financiers explicites, et que la Province de Liège est objectivement identifiée comme un territoire prioritaire en matière de regroupements communaux ? Que faisons-nous ?

Plus fondamentalement, la Province entend-elle se limiter à un rôle de prestataire technique à la demande ou accepte-t-elle enfin d'assumer un rôle politique et stratégique, c'est vraiment ça le cœur de ma question, c'est non pas un petit subside qu'on pourrait donner, on n'en a peut-être pas les moyens, mais quel rôle moteur on peut avoir en termes de fusion des communes, en offrant un cadre, des balises, une vision territoriale cohérente pour notre Province.

Car si la Province ne se positionne pas aujourd'hui, si elle n'anticipe pas ces recompositions pourtant annoncées, elle prend le risque justement de subir demain des réformes décidées ailleurs, sans y avoir apporté ni sa lecture, ni son expertise, ni ses priorités.

Je conclurai de manière très claire. Être un acteur supracommunal comme se veut notre Province, ce n'est pas attendre qu'on vous appelle quand tout est déjà décidé ailleurs. C'est se mouiller, c'est prendre l'initiative, c'est créer les conditions politiques et techniques permettant aux communes, notamment les plus fragiles, d'oser des solutions structurelles plutôt que de s'enliser dans une gestion de survie.

Si la Province veut rester pertinente dans un paysage institutionnel en recomposition, elle ne peut pas se contenter d'être disponible. Elle doit être motrice.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Une réaction dans les autres groupes ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à nouveau Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, cher Monsieur Magnery, alors permettez-moi d'abord de vérifier s'il s'agit bien de mon texte et non de celui d'un de vos collègues. Et donc, nous y revoilà. Quelle ténacité, Monsieur Magnery. Avant d'oublier, non, aucune demande officielle ne nous est parvenue à ce jour, mais je réagirai d'abord sur la forme en vous félicitant d'avoir attendu le délai réglementaire pour reposer votre question.

On connaît évidemment dans cet hémicycle votre impatience légendaire, voire votre tendance à vous emporter. Sur le fond, ensuite, au risque de me répéter, l'exercice auquel vous me contraignez avec régularité et à moins d'une modification législative apparue miraculeusement dans la nuit, conférant soudainement à un rôle en la matière aux Provinces, la fusion des communes relève toujours strictement de la compétence régionale et communale.

Vous me parlez de posture d'attente. Je pensais que vous saviez que je n'ai pas l'habitude de réagir aux sorties politiques dans la presse locale, ni de répondre à des questions qu'on ne me pose pas. Il est d'usage, avant de s'inviter dans un dossier d'y être associé. On ne s'impose pas à un dîner auquel on n'a pas été convié, notamment car les convives inattendus y sont rarement les mieux servis.

Quant à évoquer la déclaration de politique provinciale pour nous enjoindre à agir sur un terrain qui n'est pas le nôtre, c'est selon moi faire dire au texte ce qui ne dit pas. Il est par contre exact de dire que les communes sont aujourd'hui confrontées à des réalités budgétaires concrètes coûts énergétiques, indexation des salaires, pensions, obligations environnementales et rénovation énergétique et j'en passe.

Mais partir du principe que la réponse structurelle à ces problèmes passe uniquement par des fusions, et qui plus est, ne prenant en considération que la volonté de Liège et de Herstal, ce serait faire abstraction de ce que vivent la majorité des 84 communes de la province de Liège. L'enjeu est complexe et on sait que ces fusions poseront des questions difficiles dès lors qu'on sortira des agglomérations urbaines. Je parle notamment du maintien d'une offre de proximité, d'aménagement du territoire ou encore d'identité rurale.

Face à ce constat, dire que la Province de Liège est passive relève d'un manque de bonne foi, car les multiples actions et services qu'elle déploie aident concrètement les pouvoirs locaux. Se montrer disponibles, réfléchir aux soutiens les plus pertinents et offrir la possibilité d'y recourir, ce n'est pas, selon moi, rester au balcon, mais répondre présent.

Permettez-moi également de vous rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons tout occupé à négocier avec les communes notamment, en tout cas, elles sont interrogées concernant l'avenir de notre Institution, et dans ces discussions se joue la question de notre rôle futur et de nos compétences, et s'aventurer unilatéralement sur le terrain des fusions communales, c'est choisir délibérément d'ignorer ce contexte. J'ajoute que si l'avenir des Provinces passe par une nouvelle configuration territoriale, nous serons bien évidemment présents, comme nous l'avons toujours été pour l'envisager et l'accompagner sereinement dans une approche adaptée aux réalités de chaque arrondissement, voire de chaque bassin de vie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Au risque de me répéter, ces réflexions ne sont pas de notre ressort et croyez-moi, les enjeux auxquels nous devons répondre sont tout aussi complexes au regard des lignes que nous nous sommes fixées et que nous avons voté ici-même le mois passé, dans le cadre de nos travaux sur l'avenir de l'institution qui est la nôtre.

Portez une attention particulière aux réalités locales, maintenir une logique de coordination d'un intérêt provincial, notamment d'aide aux communes, et poursuivre, comme dit précédemment, la réflexion autour de la notion des bassins de vie. Pour le reste, votre groupe politique saura, j'en suis certaine, trouver les bons interlocuteurs du côté de la Région ou des Communes. Mais est-ce que je dois prendre note que cette réponse ne vous satisfera probablement pas davantage que la précédente, et donc me préparer à vous voir revenir à cette même tribune dans un peu plus de trois mois, c'est à dire au Conseil de septembre 2026.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ? M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Députée - Présidente, pour votre réponse.

Est-ce que je reviendrais dans trois mois ? Je ne crois pas. Je vais vous laisser vous reposer aussi sereinement. Blague à part, votre réponse ici pose la question de la compétence de la Province en fait. Et vous me dites, et vous nous dites, ce n'est pas notre job, c'est le job de la Région, c'est le job des Communes.

J'ai envie de vous dire, comme un peu toutes les missions d'intérêt provincial. Alors j'ai quelques petits exemples, je ne sais pas si vous le désirez, ou si Monsieur Denis veut qu'on les cite, mais en termes, par exemple, de lutte contre les frelons asiatiques, on vient en supplément de la Région en termes de SPO, en termes de sécurité routière, comme on a été interpellé par un collègue des Engagés.

Et donc, en fait, la Province pourrait dire ce n'est pas notre job, surtout avec votre raisonnement. Effectivement, la fusion, ce n'est pas le core business et certainement pas la compétence provinciale. Par contre, s'intéresser aux fusions qu'on s'intéresse à la meilleure place de la province de Liège, comme on s'intéresse à la lutte contre le frelon asiatique, comme on s'intéresse à une politique de logement, de sports, de culture dans notre province et bien c'est évidemment d'intérêt provincial.

Et vous refusez de mettre cet intérêt provincial en avant. Et en fait, moi je trouve que c'est un choix politique. Peut-être vous le mettez de côté parce que c'est touchy pour votre majorité, mais c'est désolant pour notre Province parce que les fusions restent un enjeu majeur et totalement ignoré et qu'on va subir en fait, tout simplement. Et donc nous, on est persuadé que dans le grand package actuellement, pour renégocier au niveau de la Région, pour l'avenir des Provinces, la fusion des Communes est un débat important, et nous, la Province de Liège, nous nous en lavant les mains. C'est dommage parce que quand ça nous retombera dessus, peut-être que ce ne sera pas de la manière dont on l'aurait souhaité. Voilà.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Donc on se désole de ce choix politique de ne pas agir, et je pense qu'on vous foutra la paix pendant un petit temps quand même sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- La dernière question A21 concerne l'avenir du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel, et j'invite son auteur, Monsieur Donovan NIESEN, à la tribune.

M. Donovan NIESEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Oui, Merci beaucoup.

Tout d'abord, je voudrais faire la remarque que je souhaiterais poser la question en allemand. Vous avez tous un document en français et la question à la fin de mon exposé seront aussi posées en français donc aucune surprise. Ça va ? Merci beaucoup.

Monsieur le président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les députés provinciaux, chers collègues.

Im Anschluss an die Konsultation der Gemeinden im Rahmen der Provinzreform stellen sich mehrere Fragen hinsichtlich der Zukunft des Naturparks Hohes Venn–Eifel.

In der Gemeinde Bütgenbach wurde, ebenso wie in den acht anderen Gemeinden der Deutschsprachigen Gemeinschaft, eine positive Haltung zur Übertragung der Provinzkompetenzen auf die Deutschsprachige Gemeinschaft zum Ausdruck gebracht (vgl. GrenzEcho, 23. April 2026). Bei einer Sitzung des Gemeinderats wurden jedoch Fragen zur Zukunft des Naturparks Hohes Venn–Eifel aufgeworfen, der derzeit unter der Zuständigkeit der Provinz Lüttich steht. Es wurden auch Vorbehalte gegenüber einer Übertragung an die Deutschsprachige Gemeinschaft geäußert, wobei einige eher für eine Übertragung an die Wallonische Region plädierten.

Darüber hinaus bereitet der Park eine Konsultation der zwölf Gemeinden seines Gebiets im Hinblick auf eine Erweiterung seines Perimeters vor. Dieser wurde seit 1971 nicht mehr angepasst, und keine Gemeinde ist vollständig darin enthalten, sodass bestimmte Dörfer und Einrichtungen außerhalb des Gebiets liegen, obwohl Fördermittel für dort durchgeführte Maßnahmen gewährt werden. Während diese Situation bisher toleriert wurde, plädiert die Wallonische Region nun für eine Anpassung.

In diesem Zusammenhang, während die Provinz Lüttich weiterhin die Trägerschaft für den Park und das Maison du Parc in Botrange mit einem jährlichen Zuschuss von rund 360.000 Euro innehat, und vor dem Hintergrund einer umfassenderen institutionellen Neuordnung, einschließlich der Umstrukturierung der FTPL, stellen sich mehrere Fragen: Wie steht das Provinzkollegium zum Fortbestand des Provinzzuschusses, und kann es dessen Kontinuität während des institutionellen Übergangs gewährleisten? Inwieweit wären die gemeinnützige Vereinigung „Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel“ und das Parkhaus in Botrange von einem möglichen Wegfall der Provinzbehörden bis zum Jahr 2031 betroffen, und welche Garantien können gegeben werden, um eine Unterbrechung des Betriebs oder der Finanzierung zu vermeiden? Wie steht die Provinz Lüttich zur Erweiterung des Parkgebiets, und beabsichtigt sie, diese Anpassung im aktuellen Kontext zu unterstützen ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Quelle est la position du Collège provincial quant à la pérennité du subside provincial, et peut-il en garantir la continuité durant la transition institutionnelle ? Dans quelle mesure l'ASBL Parc naturel Hautes Fagnes–Eifel et la Maison du Parc de Botrange seraient-elles affectées par une éventuelle disparition des institutions provinciales à l'horizon 2031 ? Et quelles garanties peuvent être apportées afin d'éviter toute rupture de fonctionnement ou de financement ? Et ensuite, quelle est la position de la Province de Liège concernant l'extension du périmètre du parc et entend-elle soutenir cette adaptation dans le contexte actuel.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette dernière question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Danke Herr Niessen für deine Frage aber ich finde die Frage ... ( ? )

Et donc là, par rapport à la question... Ah ! Encore un peu plus ? la prochaine fois, promis, la rédaction sera en allemand. Je ne m'attendais pas à ce que vous le fassiez en allemand. Voilà, après, on se coordonnera, ce sera plus simple.

Et donc je vais reprendre les questions parce que celles-là, elles méritent certainement un certain nombre de réponses et peut-être une contextualisation : quelle est la position du Collège par rapport à la subvention. Elles n'intéressent pas que la Communauté germanophone, je rassure tout le monde, elles intéressent en tout cas tout Ostbelgien et toute chose dans toute la région là dans le coin puisqu'il y a un périmètre et d'ailleurs, ce sera l'élément de la troisième question que vous poserez.

Donc, rassurer immédiatement sur l'attention du Collège et de la Province vis-à-vis de cette institution, il est clair qu'il n'a jamais été envisagé de ne plus subventionner l'outil. La seule chose que vous devez, dont vous devez vous souvenir, c'est qu'il y a une déclaration provinciale qui, elle, entend réduire le nombre d'institutions qui ne sont pas directement gérées par la Province.

Donc, pour faire simple, les ASBL. C'en est une ! Et donc le processus est enclenché. Aujourd'hui, il y a la première institution, c'est la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. Déjà aujourd'hui, pour ceux qui en sont membres, qui sont dans les organes de gestion, ont constaté qu'on était dans la dynamique de réintégrer l'ensemble de la politique au sein de l'institution provinciale au travers d'un Service provincial du Tourisme.

Et d'ailleurs, on a maintenu les moyens, et les moyens sont en miroir au sein de l'institution provinciale. Donc, je dirais que, dans la dynamique de la cascade, effectivement aussi, les aides qui existent au sein de la Fédération du Tourisme sont maintenues.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Maintenant, il y a une incertitude forte, c'est à dire que la province n'est qu'un élément des subsides qui arrivent vers l'institution, et je me souviens que mes collègues avaient trouvé ma présentation PowerPoint au sein du Collège particulièrement marquante et donc je me suis permis d'en extraire deux slides.

Donc, le premier slide...

(Rires)

Alors, elles m'ont bien chambré hein ! Je dois dire que, bon, ça me donne envie d'en refaire, mais tant qu'à faire, comme ça existe, et je remercie Nadya d'avoir contribué à cet excellent PowerPoint, ça vous démontre, finalement, en matière de subsides, l'intervention provinciale, c'est la partie en bleu foncé, je l'ai fait exprès pour vous, et donc vous voyez à peu près 50 %. Le reste, le reste, il y a une partie régionale, comme vous le voyez, un peu d'éléments qui viennent du Fédéral et une très, très, très légère contribution des Communes. Nous avons tenté, Katty moi, de sensibiliser la Communauté germanophone et au travers d'André, et André n'est pas anodin dans ma réponse, parce que, un petit effet d'annonce annonce que je ferai à la fin de la réponse, c'est d'essayer de motiver aussi les Communes.

Elles y ont un l'intérêt parce que je rappelle que c'est un lieu scientifique, alors ça, c'est la collaboration avec l'Université, mais aussi il y a tout le scolaire, donc c'est à dire la pédagogie. Et finalement la plus grande clientèle, c'est plutôt ces élèves qui vont vers ce lieu qui est particulièrement intéressant et passionnant en matière de nature et de compréhension de la nature dans les sites où vivent ces enfants finalement.

C'est beaucoup plus ça, c'est deux aspects là, c'est à dire le travail universitaire et le pédagogique qui sont le travail principal de l'ASBL en question. La partie touristique étant, je dirais, plus anecdotique, elle est plus anecdotique que par exemple pour le site de Blegny-Mine ou le site de Pologne.

Mais ce n'est pas pour ça qu'il n'y a pas de touristes qui profitent de l'infrastructure. D'ailleurs, elle a été rénovée dans la Province en profondeur, il lui manquait un élément essentiel, c'était les sanitaires, je pense que la problématique est enfin résolue.

Quand je dis ça, vous constatez que le reste vient d'ailleurs. Et donc il y a la question principale, et c'est peut-être le deuxième slide parce que c'est lui qui sera parlant. Ça c'est la partie, on va dire qui paye le personnel qui travaille, le personnel provincial mis à disposition, c'est trois agents, les autres sont supportés par l'institution elle-même, l'ASBL c'est à peu près 27 unités, et il y a une aide à l'emploi importante, comme vous le constatez, parce que c'est ça, finalement, le cœur du demain, c'est qu'on ne connaît pas la politique qui sera menée en matière de points APE.

Ce n'est pas que pour ce site, c'est aussi inquiétant pour la Fédération du tourisme, même si elle est réintégrée parce qu'il y a des agents provinciaux Bien sûr, ceux-là sont déjà réintégrés puisqu'ils sont agents provinciaux. Il reste quelques agents qui, eux, dépendent de ces aides à l'emploi. Et donc j'ai déjà été voir deux fois la Ministre et, deux fois, je n'ai pas eu de réponse, même pas à la limite, la demande que j'avais alors, complémentaire, c'était d'avoir un dialogue

constructif avec l'administration. Parce que, quand on demande à être un acteur dans un certain sujet, et ça, je vous renvoie à la question de Monsieur Magnery, c'est que vous pouvez frapper à la porte, vous pouvez proposer vos services, encore faut-il est entendu et qu'on puisse dialoguer une construction d'un avenir.

Voilà, jusqu'à présent porte close. Pire, il y a un cadastre qui est fait et pour toutes les institutions qui ont des points APE, ils ont eu la visite de contrôleurs qui ont fait du contrôle en profondeur. Tout ça devait être rapatrié vers la Région et créer un cadastre puisque c'est un cadastre fonctionnel, puisque demain le Ministère fonctionnel aura la responsabilité de ces points APE. Eh bien ce cadastre, à mes yeux et à notre connaissance, n'existe pas encore. Il est peut-être quelque part dans les limbes de l'administration wallonne, mais toujours est-il que nous n'en savons rien. Et en tout cas, la promesse de la Ministre était d'avoir ces chiffres pour le mois de février. Vous admettez que nous sommes en mai et que nous n'avons toujours pas de signe de ce qu'il en sera.

Alors, espérons que le sort qui sera réservé à ces points APE ne seront pas comme les points APE de la Province. Comme vous le savez, nous l'avons, nous l'avons vécu euh, quinze jours avant la fin de l'année, nous avons appris que la subvention APE s'arrêtait de manière totale et définitive, totale et définitive au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 26.

Vous avez remarqué que la majorité ici provinciale, a pris sur elle de supporter cette charge nouvelle, 3.200.000, ce n'est pas rien. Mais elle ne pourra pas le faire pour l'ensemble des para-provinciaux. Il faut aussi l'entendre. Donc, quand on parle de restructurer les associations, il faudra tenir compte de cette réalité demain qui nous sera imposée par la région.

Donc, ça c'est pour, rassurez-vous, le subside provincial, il est garanti et sauf changement de cap radical dans notre majorité, je pense que nous poursuivrons jusqu'à la fin de la mandature de la même sorte, mais nous ne pourrons peut-être pas faire la même chose si d'autres moyens ont disparu. Il faudra entendre alors à ce moment-là, diminuer la voilure de l'institution en fonction de moyens mis à disposition. Ça, c'est l'aspect, je dirais, qui est lié à la subvention, à la pérennité.

Alors vous me demandez dans quelle mesure l'ASBL Parc Naturel Hautes Fagnes et la Maison du Parc à Botrange seraient-elles affectées par une éventuelle disparition des institutions provinciales à l'horizon 2031 ? Et quelles garanties peuvent être apportées afin d'éviter toute rupture de fonctionnement ou de financement ?

Alors là, on est encore plus dans l'expectative. Excusez-moi mais nous avons répondu notre souhait. On n'a pas dit qu'on voulait lâcher des compétences, on a simplement démontré que notre rôle était utile et essentiel. On a essayé de convaincre, mais je renvoie Monsieur MAGNERY quand il parle des fusions, des réponses des communes, des 84 communes et de voir ce qu'elles ont répondu par rapport à la même question qui leur était posée.

Et je pense que là, vous aurez des éléments de réponse sur la dynamique que nous pouvons mener. Et je ne vous parlerai pas des indicateurs experts qu'on essaie de développer pour que des moyens complémentaires arrivent aussi dans le giron provincial, bien sûr, mais aussi communal. Mais on peut mettre toute la dynamique qu'on veut et démontrer à quel point

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

le métier qu'on met en œuvre, les métiers par nos agents qui sont mis en œuvre, sont importants mais il est compris uniquement, généralement par quelques-uns qui sont directement en contact avec la Province.

Peu font la synthèse générale de tout l'apport. Alors où est ce que ça ira ? Aucune idée. Franchement, même vous, si je vous posais la question, vous n'en savez pas plus que moi. Ou si vous en savez plus, vous ne pouvez pas le dire. Et donc dans la dynamique, je dirais que martelons l'importance et l'utilité des outils, celui-là en est un, et effectivement, espérons qu'il soit entendu. Mais nous avons été, avec ma collègue et Présidente, rencontrer la Communauté germanophone pour discuter justement de l'avenir de cette institution du Parc de Botrange. Mais à part une perception polie, et on les en remercie, un genre carbonade flamande, je ne sais pas si c'est un signe, accompagnée d'un verre d'eau, ce qui aussi est un signe, mais de reste, ce qui était à nos yeux pas très correct, c'est qu'ils ne nous ont pas dit qu'ils étaient en train de négocier avec la Région pour siphonner les dernières compétences.

Alors on dit les compétences provinciales, mais non, les compétences provinciales elles sont soit régionales, soit Communauté française. La communauté française, ils l'ont en main déjà. Ils ont déjà les moyens qui vont avec. Ici, ce dont on parle souvent, c'est l'additionnel au précompte immobilier des neuf Communes germanophone, ça, c'est ça qui intéresse certainement la Communauté germanophone. Mais pour le reste, si avec ça, ils assurent 80 % de la vie de l'institution en question, ma foi, elle survivra.

Parce que, dans ce que je disais, le scolaire c'est 80 % d'élèves des communes germanophones qui vont au Signal de Botrange. Voilà. Donc il faut avoir en tête ces éléments. Donc une fois qu'on a dit ça, je pense que pour l'avenir, la province c'est garanti, pour les autres niveaux de pouvoir, il ne faudra pas se laisser faire mais je suppose que chacun ici intéressé par cette solution fera le nécessaire.

Alors il reste la dernière question : quelle est la position de la Province de Liège concernant l'extension du périmètre du parc et entend-elle soutenir, c'est l'adaptation dans le contexte actuel. Je dirais que là aussi, je suis informé par vous quelque part que cette dynamique existe. Alors, je mens un peu parce que je l'ai bien entendu, mais jamais officiellement. Et en tout cas, la Province qui doit être un acteur. Ça doit être effectivement les communes qui doivent initier la démarche. C'est eux qui doivent s'entendre finalement pour décider de ce nouveau périmètre, si tant est qu'il va y en avoir un nouveau, mais après avoir réalisé ce choix, en tout cas avoir proposé ce choix, ils doivent interroger l'institution provinciale qui, avec eux, porte le dossier vers la Région. Et cette étape-là n'est pas encore franchie.

En fait, bien sûr qu'on est à l'écoute. Pourquoi ? Parce que derrière, aujourd'hui, je pense que la Communauté germanophone voit et certainement la commune qui vous a sollicité pour porter cette question. Aujourd'hui, il y a des extensions déjà réelles d'activités sur le territoire, mais on ne prend pas assez en compte les zones de vie, c'est-à-dire que le parc contient, je dirais, les bois et forêts, et un peu moins l'endroit où il y a des habitants. Et on sait que la subsidiation, elle est liée à un des critères de la subsidiation, c'est les populations qui sont concernées par les parcs. Mais bon, on a loupé le train d'être un parc reconnu avec la bonne reconnaissance, je dirais, belge si on veut hein, la Wallonie a décidé de porter deux autres dossiers, n'a pas porté celui-là, je suppose que la voix de la Communauté germanophone n'a

pas été suffisamment entendue. Mais tout ça pour dire que des moyens complémentaires pourraient venir si on intègre des populations, mais que cette dynamique soit portée par les communes, mais qu'elles ne tardent pas à venir voir la Province, effectivement, nous pourrions démontrer qu'on peut porter un dossier en commun. Elle ne concerne pas que les communes germanophones, elle concerne aussi les communes francophones de Osbelgien hein, dans ce coin, donc principalement, je pense Stavelot, Malmedy, Waimes, Jalhay, on va dire à peu près le périmètre, qui sont déjà, mais qui eux aussi pour voir une extension. Enfin, je me souviens quand même que quand mon Collègue Claudy Klenkenberg portait le dossier, il y avait beaucoup de voix dissonantes par rapport à l'extension, ou en tout cas pour en faire un parc mieux reconnu au niveau belge.

Donc vous voyez, c'est un sujet complexe. Alors mettons nous au moins autour de la table pour en discuter. Et avec ça, peut-être que nous pourrions arriver à la Région pour obtenir des moyens complémentaires, si ce n'est sur une Province qui vivra toujours demain, ce que moi je souhaite, mais que je ne peux pas vous garantir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Vice-Président. Une dernière intervention ? Personne. Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.

#### **VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

##### **Document 25-26/222 : Modification de la représentation provinciale au sein des Assemblée générale et Organe d'administration de l'ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne » : Remplacement de Monsieur Arnaud PETITJEAN.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 25-26/222).

Ce document a été examiné par votre Bureau et j'invite le rapporteur, M. Thierry BATAILLE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président (de son banc).- Monsieur le Président, juste un petit complément : j'ai dit la matière glissera chez mon collègue André DENIS d'ici peu et surtout, avant l'automne. Ce sera plutôt le développement durable, d'ailleurs j'espère que ... (bande inaudible).

M. LE PRESIDENT.- Merci de cette précision. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

M. Thierry BATAILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers collègues du Collège et du Conseil.

Le Bureau s'est réuni le 11 mai dernier pour prendre connaissance du rapport ayant pour objet un remplacement de Monsieur Arnaud Petitjean, représentant du MR au sein des AG et organes du Conseil d'administration de l'ASBL Centre culturel de Braives Burdinne.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Par courriel du 1<sup>er</sup> avril 2026, Monsieur Arnaud Petitjean a fait part de sa démission de ces mandats de représentants de la Province de Liège au sein de cette ASBL.

S'agissant de modification de la représentation provinciale dans le cadre des mandats dérivés attribués spécifiquement à un groupe du Conseil provincial, il y a lieu de prendre en compte les propositions formulées par le Chef de groupe concerné, Monsieur Thomas CIALONE, Chef de groupe MR, qui propose que des mandats dérivés au sein de cette ASBL soit transférés à Monsieur Ghislain Charlier.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/223 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN pour l'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège », dans le cadre de l'organisation des finales de la Coupe de la Province de football, du 23 au 25 mai 2026.**

**Document 25-26/224 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'Association de fait « Royale Entente Sportive Verviétoise » (football), dans le cadre de l'organisation de son 100e anniversaire.**

**Document 25-26/225 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « R&M » dans le cadre de l'organisation de la Nuit des Gladiateurs 6 (gala de Kick-boxing – boxe Thaï), le 6 juin 2026.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 25-26/223 à 25-26/225).

Ces trois documents ont été examinés et regroupés par la première Commission qui a

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

désigné Monsieur Guillaume DHEUR, comme rapporteur pour ceux-ci.

M. Guillaume DHEUR, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues du Conseil provincial.

Le premier document que je vais citer, 25-26/223 correspond à une demande de convention de subventionnement d'un événement sportif pour les finales de la Coupe de la province de football, le 23, 24 et 25 mai 2026. Une subvention en espèces de 15 000 € est proposée. De plus, une subvention en nature par la mise à disposition d'agents a été réalisée pour un montant de 7 500 €.

Pour le second point, document 25-26/224 relatif à l'anniversaire des 100 ans du club de football « Royale Entente Sportive Verviétoise » réalisé les 15, 16 et 17 mai, respectivement en Sart-Lez-Spa, Verviers et Pepinster, ici une intervention est proposée par un octroi de 5 000 €.

Et enfin, pour le troisième objet document 25-26/225, l'objectif est de soutenir financièrement l'organisation de la Nuit des Gladiateurs 6, gala de Kick-boxing – boxe Thaï, qui se déroulera le 6 juin 2026 à Soumagne.

Pour l'ensemble de ces points, aucune remarque n'a été émise par les Conseillers.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces trois documents, 49 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 25-26/226 : Octroi de subventions en matière de Relations institutionnelles – Demande de soutien de l'ASBL « Amitiés Françaises de Liège » – Organisation des Festivités du 14 juillet 2026, au Palais des Congrès de Liège.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 25-26/226).

Votre première Commission a pris connaissance de ce document. J'invite son rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à nous faire part de son rapport sur celui-ci.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues

Ce mardi 19 mai, toujours, votre première Commission s'est réunie pour délibérer sur le point que le Président vient de mentionner.

Ce point vise à soutenir à hauteur de 4.000 €, c'est pour ça que je ne vais pas faire trop long, l'organisation des festivités du 14 juillet à Liège, événement destiné à promouvoir évidemment les liens d'amitié, de collaboration entre la France et la Province de Liège.

Le dossier rappelle l'existence de nombreuses collaborations historiques et institutionnelles entre les deux territoires, ainsi que les objectifs culturels et associatifs poursuivis par l'ASBL.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/227 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2024/Prévisions 2025.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 25-26/227).

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Ce document a été examiné par la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Thomas CIALONE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission s'est réunie le 19 mai et a examiné ce rapport de l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », qui a été conclu en 2007. Une subvention de 15 374 € de fonctionnement a été prévue en 2024.

Un Commissaire fait remarquer que la Direction générale a émis un avis favorable, tout en recommandant une diversité plus grande des activités proposées, avis qui avait déjà été émis précédemment.

Il lui a répondu que l'ASBL est en voie de dissolution et qu'effectivement, l'administration avait jugé opportun de rappeler que le programme d'activités ne correspondait pas suffisamment aux projets pédagogiques de la Province.

Voici.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/228 : ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial – Liège » (ASEP) : Assemblée générale extraordinaire fixée au vendredi 29 mai 2026.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 25-26/228).

Ce document a été examiné par votre première Commission et j'invite le rapporteur, Madame Yamina MEZIANI, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Yamina MEZIANI Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

tous nos collègues.

Donc, il s'agit tout simplement de la prise de connaissance de la convocation de cette Assemblée générale extraordinaire, prévue le vendredi 29 mai 2026, en vue d'obtenir les conditions requises pour procéder à la dissolution et liquidation de l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial de Liège ».

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 44 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 37

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/229 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « DeFo », dans le cadre de la 5e édition du festival « Le P'tit Poucet », qui aura lieu du 26 au 28 juin 2026 au Thier à Liège.**

**Document 25-26/230 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Alogique Production » dans le cadre de l'organisation du Festival International de Magie « Magic-all » du 9 au 13 septembre 2026 à Spa.**

**Document 25-26/231 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Belgomania » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 des Francofolies de Spa.**

**Document 25-26/232 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Les Amis du Château féodal de Moha », dans le cadre de l'organisation de la Fête des Fous les 9 et 10 mai 2026 et des balades contées les 11 et 12 septembre 2026, ainsi qu'une fresque historique participative estivale.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 25-26/229 à 25-26/232).

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par votre deuxième Commission qui a désigné Madame Murielle FRENAY, comme rapporteur pour ceux-ci.

Mme Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Ce mercredi 20 mai, la deuxième Commission s'est réunie à Wégimont. Nous avons pu faire une visite et nous avons examiné le document 25-26/229 relatifs à la cinquième édition du festival « Le P'tit Poucet », qui aura lieu du 26 au 28 juin 2026 au Thier à Liège, excellent petit festival, je vous le conseille, 7 500 €.

Deuxième dossier, le document 25-26/230, octroi d'une subvention de 5 000 € à l'ASBL « Alogique Production » dans le cadre de l'organisation du Festival International de Magie «Magic-all », 5.000 €.

Document 25-26/231 « Octroi d'un soutien de l'ASBL « Belgomania » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 des Francofolies de Spa, 50.000 €.

Dossier 25-26/232 « Octroi de subventions en matière de Culture » - Demande de soutien l'ASBL « Les Amis du château féodal de Moha » dans le cadre de l'organisation de la Fête des Fous du 9 et 10 mai 2026 et des balades contées des 11 et 12 septembre 2026. C'est une fresque historique, participative, estivale. 10.000 €.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents. Le vote des clôturé. 48 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

**Document 25-26/233 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Liège City Breakers », dans le cadre du projet « LCB Choose Your Destiny », le 31 mai 2026 à l’espace Marexhe d’Herstal, et les 10 et 11 octobre 2026 au hall omnisports d’Angleur ou Bressoux.**

**Document 25-26/234 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre Wallon d’Art Contemporain – La Châtaigneraie » (CWAC), pour la programmation de l’année civile 2026.**

**Document 25-26/235 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont », dans le cadre de l’extension de territoire sur les communes de Jalhay et Stoumont durant l’année 2025.**

**Document 25-26/236 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne » dans le cadre de l’extension du territoire à Burdinne en 2026.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16 et 17 de l’ordre du jour (documents 25-26/233 à 25-26/236) ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission.

Ces quatre documents ont été examinés et regroupés par votre deuxième Commission. J’invite le rapporteur, Monsieur Pascal RODEYNS, à la tribune.

M. Pascal RODEYNS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ces quatre points ont été examinés par la deuxième Commission. Le point 14 « Octroi d’une subvention à l’ASBL Liège City Breakers. ». Pour quoi faire ? C’est un projet qui aura lieu les 31 mai à Herstal, 10 et 11 octobre à Liège, dont le titre est quand même tout un programme « Choose Your Destiny ». Alors c’est une séance de breaking et d’autres formes d’art contemporain.

Le point 15, subvention à l’ASBL « Centre Wallon d’Art Contemporain » situé à Flémalle, pour soutenir l’ensemble de la programmation 2026 qui comporte quatre expositions intra-muros dont je vous passe les titres, et une exposition en collaboration avec la Boverie.

Le Point 16 est une subvention à l’ASBL « Centre culturel de Spa – Jalhay -Stoumont » donc c’est pour soutenir l’extension de territoire sur Jalhay et Stoumont.

Donc, c’était au départ Centre culturel de Spa et donc qui progresse un peu dans la région sur Jalhay et Stoumont où il valorise le patrimoine et le folklore local. Comment ? En réalisant 20 capsules vidéo, voilà ce que nous soutenons.

Alors le point 17, subvention à l’ASBL Centre culturel de Braives – Burdinne » en soutien des activités dans le cadre aussi de l’extension du Centre culturel de Braives- Burdinne, c’est la

saison des OPA territoriales. Et pour y soutenir des activités récurrentes d'ateliers, de stages, de projets scolaires et de parcours d'artistes.

Les quatre fois n'ont suscité aucune question.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents. Le vote des clôturé. 46 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 25-26/237 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre Culturel d'Engis » – Organisation du festival Tchaforinis qui aura lieu du 3 au 5 juillet 2026 à Engis.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 25-26/237).

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission. J'invite son rapporteur, Madame Nadia LOUKIA, à la tribune pour son rapport.

Mme Nadia LOUKIA Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président.

Donc, nous proposons d'octroyer une subvention de 6 000 € au Centre culturel d'Engis pour le festival « Tchaforinis » qui se tiendra du 3 au 5 juillet prochain. C'est un événement familial qui a lieu depuis près de 30 ans et parfaitement en ligne avec notre politique d'accessibilité à la culture. C'est un dossier récurrent et les subventions précédentes ont été toujours rigoureusement justifiées et validées par nos services.

Ce point n'a suscité aucune question en Commission 2, et je vous propose donc de valider l'octroi de cette subvention. Merci.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 45 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/238 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Stavelot - Trois-Ponts » pour l'acquisition de matériel d'éclairage pour la transition vers la technologie LED.**

**Document 25-26/239 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel Le Réverbère » pour l'acquisition de matériel d'éclairage LED, dont une console d'éclairage et une boîte noire pour le théâtre, afin d'améliorer les équipements des salles avec scène.**

**Document 25-26/240 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » pour l'acquisition de 12 projecteurs LED de théâtre, 8 projecteurs LED automatisés, câblage et divers accessoires.**

**Document 25-26/241 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy » pour l'acquisition de 8 projecteurs LED.**

**Document 25-26/242 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Wanze » pour l'acquisition d'éclairage LED pour son bâtiment.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ordre du jour (documents 25-26/238 à 25-26/242) ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission.

J'invite le rapporteur, Monsieur Fabien BELTRAN, à la tribune pour nous faire part de son rapport sur ces cinq documents.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

M. Fabian BELTRAN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, Madame la Députée – Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Au risque de me répéter puisque le point que je vais vous présenter correspond à peu de choses près à celui que j'ai présenté le mois dernier. Vous me pardonnerez déjà d'avance pour les termes identiques.

Donc, ce dossier concerne le Centre Culturel de Stavelot – Trois-Ponts, le Centre culturel Le Réverbère de Thimister—Clermont, le Centre culturel Spa—Jalhay—Stoumont, le Centre culturel de l'Arrondissement de Huy et Centre culturel de Wanze.

Il est proposé d'octroyer des subventions de respectivement, 7.500 €, 5.000€ et 3 x 7.500€ dont 7.55 € aux trois derniers aux Centres culturels pour l'acquisition de matériel d'éclairage LED, de console d'éclairage, de projecteurs automatisés et de divers équipements techniques complémentaires dans le cadre de la transition énergétique des équipements culturels.

Cette demande s'inscrit dans l'engagement provincial annoncé en décembre 2025 visant à accompagner les centres culturels dans l'abandon progressif des technologies halogènes et fluorescentes.

Les dossiers financiers sont sains, les subventions antérieures ont été correctement justifiées et les projets développés répondent pleinement à l'objectif provincial d'accès à la culture pour tous.

Ces différents dossiers s'inscrivent dans une logique cohérente de soutien aux centres culturels du territoire en conciliant transition énergétique, la modernisation des équipements et le maintien d'une offre culturelle accessible à tous.

En deuxième Commission, un Conseiller, acteur du secteur, s'est félicité de ces prises de décisions qui vont dans le sens de la décarbonation, des économies en matière de dépenses énergétiques et de durabilité du matériel.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces cinq documents. 47 votants

(Vote électronique)

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 25-26/243 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l'ASBL « Blegny-Mine » dans le cadre de la Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du traité belgo-italien « Des hommes contre du charbon », et le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe de Marcinelle durant l'année 2026.**

**Document 25-26/244 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l'ASBL « Les Manifestations liégeoises » dans le cadre de l'organisation du week-end des Coteaux à Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 25-26/243 et 25-26/244).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par la deuxième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Serge ERNST à la tribune.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Serge ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers collègues,

La deuxième Commission était en réunion dans le superbe Domaine de Wégimont ce mercredi pour aborder entre autres 2 points qui concernaient l'octroi de subventions en matière de Tourisme.

La première concerne le magnifique site de Blegny-Mine que tout le monde connaît. Il s'agissait d'une demande de soutien de l'asbl Blegny-Mine dans le cadre de la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du traité belgo-italien « Des hommes contre du charbon » et du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe de Marcinelle durant l'été 2026 où cette manifestation aura lieu. Il s'agit d'une subvention de 6.250 €.

La seconde demande de subvention pour un montant de 10.000 € concerne un soutien à l'asbl « Les Manifestations liégeoises » dans le cadre de l'organisation du week-end des Coteaux.

Aucune question n'a été posée et la Commission vous propose d'approuver les deux subventions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 25-26/245 : Signature du contrat-programme de l'ASBL « Centre culturel de Saint- Georges-sur-Meuse » – Période de 4 ans allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 et sa subsidiation.**

**Document 25-26/246 : Signature de l'avenant n°2 du contrat-programme de l'ASBL « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy » – Période du 1er janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et sa subsidiation.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 25-26/245 et 25-26/246).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre deuxième Commission et j'invite son rapporteur, Madame Anne ZINNEN-FABRY, à la tribune, pour nous faire part de son rapport sur ces quatre documents.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Anne ZINNEN-FABRY, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

Donc, le premier point, le 245, concerne la signature du contrat programme de l'ASBL « Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse », pour la période de quatre ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, et sa subdivision.

Le deuxième point, le 246 concerne la signature de l'avenant numéro deux du contrat

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Programme de l'ASBL « Centre culturel de l'arrondissement de Huy » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat programme et sa substitution.

Ces deux points n'ont aucune question de la part des Commissaires. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents. Le vote est clôturé 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 25-26/247 : Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « La Bulle d'A.I.R. » – Prise en charge partielle des travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la maison communautaire de l'ASBL.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 25-26/247).

Ce document a été soumis à l'examen de votre troisième Commission. J'invite son rapporteur, Monsieur Hubert JONET, à la tribune pour son rapport.

M. Hubert JONET, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point 28, document 25-26/247, de l'ordre du jour du Conseil de ce soir, a été soumis à la troisième Commission de ce mercredi 20 mai. Il s'agit d'une subvention proposée par notre Collège provincial à l'ASBL « La Bulle d'Air ». « La Bulle d'air » est une maison communautaire pour personnes porteuses d'une déficience mentale.

Elle est opérationnelle depuis 2001 et héberge actuellement six femmes et dix hommes. L'ASBL s'articule autour de trois concepts qui sont à la base du projet pédagogique : autonomie, inclusion et réseau.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Le subside proposé par notre Collège est de 7.500 €. Il doit soutenir financièrement la prise en charge des travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la Maison de l'ASBL.

Ce projet s'inscrit dans la politique provinciale de la santé. Le bénéficiaire a joint à sa demande les documents nécessaires et obligatoires, dont le devis des travaux, qui s'élève à 88.190 € hors TVA.

Cette proposition n'a soulevé ni questions, ni aucune remarque des membres de la Commission, et c'est à l'unanimité des membres que la proposition a été retenue.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 46 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/248 : Modification du montant de la dotation annuelle par la Province de Liège aux cinq zones de secours francophones pour l'année 2026.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 25-26/248).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Grégory PIRON, à la tribune.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point 29, document 25-26/248 concerne donc une modification du montant de la dotation annuelle aux cinq zones de secours francophones pour 2026.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Petit rappel de Monsieur l'Attaché par un courrier du 27 février. Un courrier a été adressé par le ministre des Pouvoirs locaux pour fixer les différents montants des zones de secours.

La méthodologie adaptée sera dans un premier temps octroi de la dépense statée le 16 avril au Conseil provincial. Dans un deuxième temps, négociation d'une convention pour la dépense majorée. Cependant, le 9 avril, un nouveau courrier du ministre nous est adressé et fait état d'une erreur, une erreur matérielle dans le calcul des répartitions pour les montants des différentes zones.

Il s'agit dès lors d'arrêter la dépense statée pour les zones comme suit : Zone 1 – Hemeco : 1.990.800 €. Zone 2 IILE-SRI : 31 645 857. Zone 3 Hemeco : 5 003 448. Zone quatre VHP : 9 752 659 et la zone 5 WAL : 2 059 260.

Une remarque est émise par un Commissaire sur une différence de 3 millions pour une des zones. Il lui ait répondu que c'est la conséquence de l'erreur matérielle du Cabinet et qu'un équilibre va se rétablir pour les montants des différentes zones.

S'ensuit alors un débat et des échanges un peu plus techniques entre certains Commissaires et le Président de la zone 4, afin de dégager des solutions, de trouver des ajustements par des écritures comptables afin de dégager une solution pour les dotations communales. En finalité, l'enveloppe totale est toujours la même et la répartition entre les différentes zones est différente et ajustée.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 47 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 43

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/249 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer » – Organisation des cinq « Relais pour la Vie » en Province de Liège, entre mai et septembre 2026.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 25-26/249).

Ce document a été soumis examiné par la troisième Commission. Je n'ai pas besoin d'inviter son rapporteur, il est là, efficace, rapide.

M. Eric LOMBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission a donc examiné le dossier 249, qui consiste en une demande de soutien de la Fondation contre le Cancer à hauteur de 7.500 € pour l'organisation des cinq Relais pour la vie, activités prévues de mai à septembre dans notre province.

Et la demande n'a soulevé aucune question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/250 : Mise en vente des quotités dont la Province de Liège est propriétaire au sein de la copropriété Cortez – Nouvelle expertise.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 25-26/250).

Ce document a été soumis à l'examen de la 4e Commission et j'invite son rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à la tribune.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Collègues.

Donc, le présent rapport concerne la mise en vente des quotités appartenant à la Province de Liège, au sein de la copropriété de la résidence Cortez, située Boulevard d'Avroy à Liège. Cette vente s'inscrit dans le cadre du plan de rationalisation immobilière prévu par la Déclaration de politique provinciale.

A propos de ce dossier, une question a été soulevée concernant la difficulté de commercialisation du bien, certains estimant qu'il s'agit d'un rez-de-chaussée exigu, ce qui expliquerait éventuellement l'absence d'acquéreurs jusqu'à présent.

Il convient toutefois de préciser que le bien est effectivement en vente depuis plusieurs années, et que les différentes expertises ont évolué en fonction du contexte immobilier et urbain. L'estimation initiale plus élevée avait été revue à la baisse en raison du manque d'intérêt du marché et des nuisances liées aux travaux du tram.

Aujourd'hui, la reprise et la finalisation progressive des aménagements du tram contribuent à une revalorisation du secteur, ce qui explique la remontée actuelle de l'estimation du bien.

Par ailleurs, les expertises immobilières ont une durée de validité limitée dans le temps et doivent régulièrement être actualisées conformément à la réglementation en vigueur. Et c'est dans ce cadre qu'une nouvelle expertise a été réalisée en mai 2025 et confirmée en février 2026.

Celle-ci fixe désormais la valeur vénale du bois à 450.000 €, dans le cadre d'une vente de gré à gré 459 000, pardon.

En conclusion, il est proposé au Conseil provincial de poursuivre la procédure de mise en vente du bien au prix actualisé fixé par expertise, dans un souci de bonne gestion et de rationalisation du patrimoine provincial.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/251 : RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 2 juin 2026.**

**Document 25-26/252 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 3 juin 2026.**

**Document 25-26/253 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 15 juin 2026.**

**Document 25-26/254 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 16 juin 2026.**

**Document 25-26/255 : C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire fixées au 18 juin 2026.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32, 33, 34, 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 25-26/251 à 255).

Ces cinq points ont été examinés et regroupés par votre quatrième Commission et c'est Monsieur Thierry BATAILLE, qui va nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Thierry BATAILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Président, mes chers collègues, votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 18 mai dernier au Val Benoît. Nous avons donc abordé les cinq points, les cinq assemblées générales prévues au mois de juin prochain. Les documents à disposition étaient bien complets. Plusieurs centaines de pages que, je rassure tout le monde, je ne vais pas résumer aujourd'hui

Resa qui se réunira le 2 juin, AQUALIS, qui se réunira le 3 juin, Liège Zone 2 IILE-SRI, le 15 juin, CHR Verviers le 16 juin et la CILE le 18 juin.

Pour RESA, document 25-26/251, on vous demande d'approuver les points suivants : un rapport de gestion ; rapport spécifique sur les prises de participations ; rapport des rémunérations ; rapport du Commissaire aux comptes ; présentation des comptes annuels ; affectation du résultat ; décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, plus un point qui concerne les pouvoirs donnés à la direction générale et direction comptable.

Pour AQUALIS, document 25-26/252, on vous demande d'approuver les points suivants : rapport de gestion du conseil d'administration ; rapport spécial sur les prises de participations ;

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

rapport du comité de rémunération ; rapport du comité d'audit ; rapport des contrôleurs aux comptes ; bilan et compte de résultat au 30/12/2025 ; décharge aussi aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes. Il y a aussi l'approbation du procès-verbal de la dernière AG.

Pour LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI, document 25-26/253, on vous demande d'approuver les points suivants : rapport du Conseil de gestion ; rapport des rémunérations ; rapport d'évaluation ; rapport des réviseurs ; présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre ; montant à reconstituer par les communes ; décharges à donner aux administrateurs et aux réviseurs.

Pour le CHR Verviers, document 25-26/254, on vous demande d'approuver les points suivants : rapport de rémunérations, je suis un peu redondant, je m'en excuse, rapport de gestion ; rapport du réviseur ; rapport spécifique sur les prises de participation ; affectation des résultats ; approbation des comptes annuels et décharge à donner aux administrateurs et au réviseur. Il y a aussi un point pour la nomination d'un réviseur.

Pour la CILE, c'est un peu différent puisqu'il y a une assemblée générale ordinaire et une extraordinaire toutes deux le 18 juin, document 25-26/255.

Pour l'AG extraordinaire, un seul point qui concerne la prorogation de la durée statutaire de la CILE pour une période de 30 ans, à partir du 18 juin 2026. Pour l'AG ordinaire, on vous demande d'approuver les points suivants : rapport de gestion du C.A. et rapport spécifique sur les prises de participations ; rapport de rémunérations du C.A. ; rapport du contrôleur aux comptes ; comptes annuels ; affectation des résultats et décharges aux administrateurs et aux contrôleurs au compte.

Pour toutes ces AG une seule question posée par un Commissaire en lien avec les documents d'AQUALIS mais cette question a été jugée trop technique. Il lui a été répondu que ce genre de questions doit être envoyée avant la Commission afin d'obtenir réponse dans les temps.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces cinq documents. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 25-26/256 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Athénée Guy Lang – Aménagement du sas d'entrée.**

**Document 25-26/257 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Travaux de mise en conformité des installations électriques – Marché stock d'une durée de 4 ans.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 25-26/256 et 25-26/257).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre cinquième Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE à la tribune pour son rapport sur ces deux documents.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le document 256 concerne la rénovation et la modernisation complète du sas d'entrée de l'Athénée Guy Lang, pour un montant estimé à 172.635,15 € hors TVA, soit 182.993,26 €, TVA comprise de 6 %. La procédure choisie est une procédure négociée avec publication préalable, et le financement est prévu au budget extraordinaire 2026.

Un Commissaire demande si on passe par des lots. Il lui est répondu qu'il n'est pas possible de travailler avec des lots pour des questions de difficultés de coordination des différentes phases du chantier.

Concernant le point 257, il s'agit de la mise en conformité des installations électriques de l'ensemble des bâtiments provinciaux. Le marché est organisé sous forme d'un marché stock d'une durée de quatre ans, donc trois ans un an plus trois ans renouvelable.

L'estimation des travaux s'élève à 967416,49 € hors TVA, soit 1170573,95 €, TVA comprise de 21 %, avec un montant maximal de commande fixée à 2 millions d'euros. La procédure choisie est une procédure ouverte et le financement est inscrit au budget extraordinaire 2026.

Un Commissaire demande une précision sur la durée du marché stock et comme je l'ai dit, il lui a répondu qu'il s'agit d'un marché annuel renouvelable pour les trois années suivantes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents. Le vote est clôturé. 47 votants

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 25-26/258 : Mise en non-valeur de créances liées au service des prêts « ÉTUDES » et « LOGEMENT », ainsi qu'aux divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 25-26/258).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite son rapporteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune pour son rapport.

Mme Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Dossier 25-26/258 « Mise en non-valeur de créances liées au service des prêts d'études et logement » ainsi qu'aux divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires.

Ce point a été soumis à la cinquième Commission et n'a pas soulevé de question ni de remarque. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Cheffe de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/259 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2025 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme Vve GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU BOSHOWER », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ASBL ICAN ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 25-26/259).

Tous ces points ont été examinés votre cinquième Commission. J'invite son rapporteur, Mme Yamina MEZIANI, à la tribune.

Mme Yamina MEZIANI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, c'est une demande pour approuver des comptes de gestion pour l'année 2025 de fonds provenant de onze legs, comme Monsieur le Président les a listés.

Donc, la Province, qu'est-ce qu'elle fait ? Et bien elle place ces montants. J'ai fait le calcul, ça fait plus de 147 000 € et de manière pluriannuelle, et cela permet de dégager des petits intérêts. Pour 2025, il s'agit de 6.553 € qui sont consacrés donc à des actions et des œuvres à vocation sociale.

Principalement, le bénéficiaire c'est le FARES, donc le Fonds des affectations respiratoires, et il y a quelques prix qui sont destinés aux élèves et étudiants fréquentant certains établissements scolaires provinciaux.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

**Document 25-26/260 : Cultes – Modification Budgétaire 2026 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, à Liège – Avis favorable.**

**Document 25-26/261 : Cultes – Compte 2025 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, à Liège – Avis favorable.**

**Document 25-26/262 : Cultes – Compte 2025 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Sainte- Barbe, à Liège – Avis favorable.**

**Document 25-26/263 : Cultes – Budget 2026 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, à Verviers – Avis favorable.**

**Document 25-26/264 : Cultes – Budget 2026 de la Mosquée Assahaba, à Verviers – Prise de connaissance.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 41, 42, 43, 44 et 45 de l'ordre du jour (documents 25-26/260 à 25-26/264).

Ces cinq documents ont examinés et regroupés par la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Mathieu ULRICI, à la tribune pour son rapport sur ces deux documents.

M. Mathieu ULRICI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Voilà, la cinquième Commission a examiné ces cinq points. Les quatre premiers donc, on nous demande un avis favorable sur les comptes. Donc, le document 260, d'abord, concernent la modification budgétaire 2026 dans la Fabrique d'Église orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, à Liège.

Cette modification au budget budgétaire porte sur le remplacement de châssis et une intervention provinciale extraordinaire de 4.000 € a été consentie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Le document 261 concerne le compte 2025 dans le même service, l'Église, qui se solde par un boni de 2 592,46 €, moyennant une intervention provinciale de 3 000 €.

Le document 262 concerne le compte 2025 de la Fabrique des églises orthodoxes grecques, Sainte Barbe à Liège, et qui se solde par un boni de 2 683 €, moyennant une intervention provinciale de 6.000 €.

Le document 263 concerne le budget 2026 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers. On nous présente tout un dossier scrupuleusement complété par le service administratif de ladite fabrique.

Donc, tous ces comptes ont été examinés scrupuleusement par les services administratifs de la Province et sont extrêmement clairs.

Le document 264 concerne, lui, le budget 2026 sur la mosquée Assahaba, à Verviers.

Ici, il s'agit en fait une prise de connaissance parce que le dossier a été transmis un peu en retard par la mosquée, donc il aurait dû être transmis pour le 30 août 2025 et a en fait été réceptionné seulement le 27 mars 2026. Il se solde par un bond de 346 € sachant qu'il n'y a pas eu d'intervention provinciale pour cette année.

Sur tous ces points, il n'y a pas eu de remarques ni de questions. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

En ce qui concerne le document 25-26/264, il s'agit d'une prise de connaissance. Par conséquent, le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Concernant les quatre autres documents (25-26/260 à 263), pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces quatre documents. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 8

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026****Document 25-26/265 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2025.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 25-26/265).

Ce document a été soumis l'examen de la cinquième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Marc CAPPÀ, à la tribune.

M. Marc CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, chers Collègues.

Ce lundi 18 mai, les membres de la Commission 5 ont pu entendre le Directeur financier dans sa présentation des comptes relatifs à l'exercice 2025.

Il apparaît que le résultat du compte budgétaire ordinaire cumulé pour 2025 est de 36.538.027, 87 € pour être précis, soit en augmentation de 7.661.449,39 € par rapport au résultat du compte 2024.

Cet excellent résultat est le reflet de la conjugaison de 2 éléments : des recettes en augmentation par rapport aux estimations budgétaires finales d'une part, des dépenses moins importantes que prévues aussi au niveau des estimations budgétaires finales d'autre part.

Si le résultat est excellent disait-il, il faut toutefois se garder de tout excès d'euphorie tant les incertitudes politiques nationales, internationales, institutionnelles sont toujours importantes.

Globalement, les recettes ordinaires sont en augmentation de 25 millions d'euros par rapport au budget final : au niveau des recettes ordinaires de prestation, il y a une augmentation de l'ordres de 1 .020.000 € principalement en lien avec l'enseignement et les loyers.

Au niveau des recettes ordinaires de transfert, une augmentation de 21.000.000 € principalement en lien avec la perception des centimes additionnels au précompte immobilier, c'est un montant de 11.500.000 €, en lien aussi avec un subside octroyé par la Région Wallonne dans le cadre des cours d'eau de deuxième catégorie, 1.232.000 €, en lien aussi avec des subsides non annoncés ou plus importants qu'annoncés pour l'enseignement, de l'ordre de 5.200.000 €. Au niveau des recettes ordinaires de dettes, une augmentation d'un montant de 3.013.000 € en lien avec les placements réalisés, les dividendes et la perception de droit dans le cadre du remboursement des prêts au logement et à la consommation.

L'ensemble des recettes au compte est supérieur de 3,78 % au budget final, démontrant bien que les recettes budgétisées sont rencontrées et que le contrôle budgétaire est bon.

Côté des dépenses ordinaires, globalement, on peut retenir que les dépenses sont toutes en diminution par rapport aux estimations budgétaires finales de 2025. Une diminution de l'ordre de 7.763.000 € qui se ventile comme suit : au niveau des dépenses ordinaires de personnel, une diminution de 462.534 € par rapport aux estimations budgétaires.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Pour ça, on peut rappeler que ces dépenses prennent en compte le coût des nominations et l'index de mars 2025 mais aussi que les équivalents temps plein sont passés de 2.415,59 à fin 2024 à 2.350,21 au 31 décembre 2025. La différence étant essentiellement due à des départs naturels, volontaires ou fins de contrats.

Au niveau des dépenses ordinaires de fonctionnement, une forte diminution par rapport aux estimations budgétaires de l'ordre de 6.541.000 €, notamment au niveau des énergie et des économies générées.

Au niveau des dettes ordinaires de transfert, une diminution de l'ordre de 700.000€ soit des dépenses de subsides moins importantes que prévu ont été accordées.

On retiendra aussi qu'un montant de 51.018.000 a été consacré pour les zones de secours 1 à 6, dont 1.172.160 € pour la zone de secours germanophone.

Au niveau de la dette ordinaire de transfert, une légère diminution de 59.329 € en lien avec la non-reconduction de 2 billets de trésorerie.

Globalement, on peut retenir que les dépenses sont toutes en diminution par rapport aux estimations budgétaires (-1,21%) % grâce notamment au monitoring budgétaire des dépenses provincial et des décisions prises en application de celui-ci.

En ce qui concerne les services extraordinaires, le résultat budgétaire du compte 2025 est de 16.498.322,43 €.

Les recettes extraordinaires rencontrées sont largement supérieures aux prévisions budgétaires notamment par l'apport d'une recette de 1.715.000 € dans le cadre des cours d'eau et d'un subside de 431.268 € pour la Logne.

Quant aux dépenses extraordinaires, elles ne sont rencontrées qu'à hauteur de 65% des prévisions budgétaires, soit une diminution importante par rapport aux années précédentes. Cet écart par rapport aux prévisions résulte de la non-réalisation de travaux prévus, soit annulés soit reportés en 2026.

Enfin, en ce qui concerne le bilan, on peut retenir que les actifs de la Province de Liège s'élève à 1.075.564.565 € avec des réserves de 255.409.987 € comprenant notamment les 110.000.000 € antérieurement provisionnés pour les zones de secours.

Le coût moyen de l'endettement de la Province de Liège par citoyen est de 117,57 €.

En conclusion, vous l'aurez compris, le compte budgétaire 2025 est excellent. Le résultat du compte 2025 sera donc intégré dans le budget 2026 lors de la prochaine modification budgétaire, comme le prévoit le Code de la démocratie locale et lors de la Commission, deux membres sont intervenus, l'un pour connaître le mécanisme d'inscription des subsides aux recettes dans le budget extraordinaire, l'autre, pour solliciter la mise à disposition d'un tableau reprenant l'évolution des équivalents temps plein provinciaux au cours de ces dernières années, et pour s'informer sur la non inscription initiale de subsides pour la Haute école.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026**

Je vous remercie pour votre attention et je vous dis à une prochaine fois.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 48 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 41

Votes « contre » : 7

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 25-26/266 : Rapport du directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2025.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 25-26/266).

C'est votre cinquième Commission qui a examiné ce document et a désigné Monsieur Marc DELREZ, comme rapporteur.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Votre cinquième Commission a examiné ce dossier à la lueur des précieuses explications apportées par le Directeur financier provincial, Monsieur Fastrez, sur l'exécution de sa mission de remise d'avis pendant l'année 2025. Il a notamment éclairé la Commission sur les circonstances et les conditions dans lesquelles il est amené à remettre un avis d'opportunité ou un avis de légalité pour les opérations ayant une incidence financière supérieure à 30 000 €.

Le document comprend encore des statistiques sur le nombre d'ordonnances et de dossiers traités par les services, ainsi qu'un état actualisé de la trésorerie globale, en ce compris la part exacte prise par la Province de Liège dans le financement des zones de secours.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

### **VII.- Communication urgente d'un membre du Bureau du Conseil aux Conseillers provinciaux**

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour « Approbation du procès-verbal de la séance », un membre du Bureau m'a demandé à prendre la parole en urgence car il a reçu une communication importante de notre Ministre de tutelle et il souhaite vous en faire part immédiatement. Monsieur CIALONE.

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

En fait, je voulais lever le doute quant à savoir tout à l'heure si Monsieur Magnery reposera ou pas sa question sur la fusion des communes à l'intérêt provincial. Eh bien, le doute est levé, n'est plus permis, puisque ce que Monsieur MAGNERY a oublié de nous dire, à moins que les grèves de la poste n'aient pas permis la livraison d'un courrier du 25 mars, lui adressé par le Ministre Desquesnes, c'est que le recours en annulation qu'il avait introduit contre la décision du Bureau du 18 décembre, eh bien, a été rejeté. Et le Ministre lui a dit : la question soumise porte sur la fusion des communes, matière qui ne relève pas de l'intérêt provincial. Celle-ci ressort de la compétence de la Région Wallonne ainsi que de la volonté des communes concernées, etc etc, etc.

Donc, soit la poste n'a vraiment pas du tout rétabli ses services, et là je suis heureux de pouvoir porter l'exactitude de nos débats, cette information, à l'ensemble de l'Assemblée, ou alors, et ça, c'est un mensonge par omission qui a permis à Monsieur Magnery de venir s'agiter une fois de plus à la tribune pour nous expliquer que nous ne comprenons rien l'intérêt provincial et qui a donc essayé de le définir en contradiction avec ce que le Ministre de Tutelle lui avait donc écrit.

Ça mérite certainement une réponse, ou en tout cas une considération. À tout le moins, nous inscrivons le point au prochain Bureau.

Je vous remercie et je vous livre ceci, Monsieur le Président. Merci.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, comme je suis interpellé personnellement, je voudrais bien avoir un droit de réponse !

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (de son banc).- Et bien oui, on n'ouvre pas le point alors ! Si ce n'est pas à l'ordre du jour et si vous ouvrez le point, alors il y a débat !

M. LE PRESIDENT.- Je pense... ici, je reçois à l'instant un courrier... vous avez deux minutes pour réagir comme pour chaque intervention.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Et bien, on s'étonne hein ! On rajoute des petits points pour lire des courriers que le Bureau reçoit. Quelle procédure ! Le point n'est pas à l'ordre du jour.

Et le point concernait la fusion des communes et non pas les compétences du Conseil provincial vis-à-vis de la discussion sur la fusion des communes et l'avis rendu par la tutelle, j'aurais été vraiment très intéressé de moi-même lire certains passages de ce courrier du Ministre Desquesnes, vraiment un courrier, je me suis dit mais qui a rédigé ça ? Le stagiaire ? Parce que juridiquement, franchement, il ne tient pas debout, il ne tient pas debout, il est plein de contradictions. Et j'ai même pensé, je me suis dit est-ce qu'on va au Conseil d'Etat ? Puis je me suis dit Marc, calme-toi, c'est une couillonnade, laisse le stagiaire bien tranquille.

Mais franchement, l'argumentation derrière ce qu'il dit ce n'est pas très provincial, c'est nul et franchement, il faut le dire, moi je serais pour qu'on fasse la lecture de ce courrier ici in extenso tellement c'est mal rédigé.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président (de son banc).- Si quelqu'un était courageux ce serait ... (bande inaudible).

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Et alors je termine quand même. Je termine parce que c'est intéressant de dire il y a ici un constitutionnaliste qui est venu vous dire : il n'y a pas de compétence provinciale, il y a un intérêt provincial qui est défini par nous-même. Et cette fusion, nous estimons qu'elle est d'intérêt provincial.

Et là où je suis d'accord avec vous, c'est qu'on peut ne pas être d'accord politiquement et de dire : la fusion n'est pas d'intérêt provincial. Politiquement, c'est votre choix à la majorité. Mais ne dites pas « c'est légal ». Non, on peut discuter de ce qu'on veut, c'est d'ailleurs ce qu'on fait.

On a un food truck de la meilleure glace de la province de Liège, on peut discuter de la fusion des communes ici et je souhaiterais qu'on le fasse de manière fair-play.

Monsieur CIALONE, excusez-moi mais venir comme ça, soi-disant avec un courrier que j'ai reçu il y a trois semaines et... mettez le point à l'ordre du jour, je serais heureux d'en discuter.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MAGNERY, le débat est clos sur ce point. Néanmoins, moi j'ai ici le courrier que je découvre à l'instant qui vous a été adressé, donc je suppose que vous l'avez reçu.

(Brouhaha)

M. LE PRESIDENT.- Ah ! Voilà ! Et on signalera au stagiaire... (brouhaha) ... On signalera... (brouhaha)... On signalera au stagiaire Monsieur Desquesnes que sa réponse était inconstitutionnelle.

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026.**

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 18 juin à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h18